

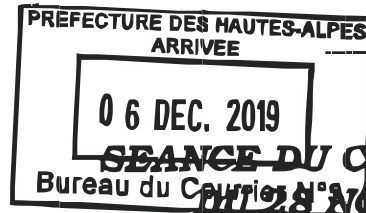
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85  
Présents à la séance : 28  
Représentés (pouvoirs) : 6

Date de première convocation : 15/11/2019  
Date de deuxième convocation : 22/11/2019

Date de l'affichage par extrait de la  
Présente délibération : 06/12/2019



**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 28 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UN AGENT DU SYNDICAT MIXTE**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT HUIT NOVEMBRE**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 21 novembre 2019 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET représentée par JF. CONTOZ, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, J-C. VALLIER représenté par R. MOREAU, J-P. BRIOULLE représenté par J. BONNARDEL, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, N. GARCIA, R. NOUGUIER représentée par N. GARCIA, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, S. BLANC, F. BROUX, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD représenté par B. ROUSTANG, F. ALLEGRA, S. AYACHE, R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, J. REYNIER, M. GAY-PARA, D. DUGELAY

**Etaient excusés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : C. DELORME, M-J. DE BONNAULT

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : J-M. AUROUZE, P. GUILLEMAIN

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX

**Etaient absents :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, J-P. DAVIN, M. JANIK, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, S. DAUBOIN, D. GOSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. ROULET, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, F. LOUCHE, P. ALLEC, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M. CŒUR, C. FACHE, R. GRIMAUD, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat mixte du SCoT,
- L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique du Syndicat Mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. BONNARDEL Jérôme, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Le 22 novembre 2019, dans la nécessité de faire partir les convocations pour le conseil syndical du 28 novembre dans des délais courts, Mme KERIOU, secrétaire-comptable mise à la disposition du Syndicat Mixte du SCoT par le Centre de Gestion 05, s'est aperçue qu'il n'y avait plus suffisamment de timbres pour assurer le départ des convocations dans les délais.

Elle a alors avancé les frais d'achat de timbres pour assurer le respect de ces délais : la Poste a émis la facture LP05061019004018 d'un montant de 189€ pour l'achat de carnets de timbres.

Le Président du Syndicat Mixte propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le mandat permettant de rembourser les frais avancés, d'un montant de 189€, à Mme KERIOU.

Les membres du conseil syndical, présents et représentés, acceptent à l'unanimité la proposition et autorisent le Président à signer un mandat de 189€ à destination de Mme KERIOU.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

Syndicat mixte du  
de l'Aire Gapençaise  
3, rue Colonel Roux - 05000 GAP  
Tél. 04 92 21 35 73 - Fax : 04 92 52 64 49  
www.scotgapençais.fr / SIRET N° 299 901 942 00017

